

# RFC 8659 : DNS Certification Authority Authorization (CAA) Resource Record

Stéphane Bortzmeyer  
<stephane+blog@bortzmeyer.org>

Première rédaction de cet article le 22 novembre 2019

Date de publication du RFC : Novembre 2019

<https://www.bortzmeyer.org/8659.html>

---

Ce RFC décrit un mécanisme pour renforcer un peu la sécurité des certificats. Il normalise les enregistrements CAA ("*Certification Authority Authorization*"), qui sont publiés dans le DNS, et indiquent quelles AC sont autorisées à émettre des certificats pour ce domaine. Le but est de corriger très partiellement une des plus grosses faiblesses de X.509, le fait que n'importe quelle AC peut émettre des certificats pour n'importe quel domaine, même si ce n'est pas un de ses clients. Ce RFC remplace l'ancienne définition de CAA, qui était dans le RFC 6844<sup>1</sup>.

CAA est donc une technique très différente de DANE (RFC 6698), les seuls points communs étant l'utilisation du DNS pour sécuriser les certificats. DANE est déployé chez le client TLS, pour qu'il vérifie le certificat utilisé, CAA est surtout dans l'AC, pour limiter le risque d'émission d'un certificat malveillant (par exemple, CAA aurait peut-être empêché le faux certificat Gmail du ministère des finances <<http://www.01net.com/actualites/comment-le-ministere-des-finances-espionne-le-trafic-web.html>>.) Disons que CAA est un contrôle supplémentaire, parmi ceux que l'AC doit (devrait) faire. Les clients TLS ne sont pas censés le tester (ne serait-ce que parce que l'enregistrement CAA a pu changer depuis l'émission du certificat, la durée de vie de ceux-ci étant en général de plusieurs mois). CAA peut aussi servir à des auditeurs qui veulent vérifier les pratiques d'une AC (même avertissement : le certificat a pu être émis alors que l'enregistrement CAA était différent.)

La section 4 de notre RFC présente l'enregistrement CAA. Il a été ajouté au registre des types d'enregistrements <<https://www.iana.org/assignments/dns-parameters/dns-parameters.xml#dns-parameters-4>> sous le numéro 257. Il comprend une série d'options ("*flags*") et une **propriété** qui est sous la forme {clé, valeur}. Un nom peut avoir plusieurs propriétés. Pour l'instant, une seule option est définie (un registre <<https://www.iana.org/assignments/pkix-parameters/pkix-parameters>.

---

1. Pour voir le RFC de numéro NNN, <https://www.ietf.org/rfc/rfcNNN.txt>, par exemple <https://www.ietf.org/rfc/rfc6844.txt>

`xml#caa-flags` existe pour les options futures), « *issuer critical* » qui indique que cette propriété est cruciale : si on ne la comprend pas, le test doit être considéré comme ayant échoué et l'AC ne doit pas produire de certificat.

Les principales propriétés possibles sont (la liste complète est dans le registre IANA <https://www.iana.org/assignments/pkix-parameters/pkix-parameters.xml#caa-properties>):

- `issue`, la principale, qui indique une AC autorisée à émettre des certificats pour ce domaine (l'AC est indiquée par son nom de domaine),
- `issuewild`, idem, mais avec en plus la possibilité pour l'AC d'émettre des certificats incluant des jokers,
- `iodef`, qui indique où l'AC doit envoyer d'éventuels rapports d'échec, pour que le titulaire du nom de domaine puisse les corriger. Un URL est indiqué pour cela, et le rapport doit être au format IODEF (RFC 7970).

Voici par exemple quel était l'enregistrement CAA de mon domaine personnel :

```
% dig CAA bortzmeyer.org
...
;; -->HEADER<<- opcode: QUERY, status: NOERROR, id: 61450
;; flags: qr rd ra ad; QUERY: 1, ANSWER: 3, AUTHORITY: 7, ADDITIONAL: 7
...
;; ANSWER SECTION:
bortzmeyer.org. 26786 IN CAA 0 issue "cacert.org"
bortzmeyer.org. 26786 IN CAA 0 issuewild "\;"
...
```

Il indique que seule l'AC CAcert <https://www.bortzmeyer.org/cacert.html> peut créer un certificat pour ce domaine (et sans les jokers). Bon, c'est un peu inutile car CAcert ne teste pas les enregistrements CAA, mais c'était juste pour jouer. Je n'ai pas mis d'`iodef` mais il aurait pu être :

```
bortzmeyer.org. CAA 0 iodef "mailto:security@bortzmeyer.org"
```

Et, dans ce cas, l'AC peut écrire à `security@bortzmeyer.org`, avec le rapport IODEF en pièce jointe.

Attention, l'enregistrement CAA est valable pour tous les sous-domaines (et ce n'est pas une option, contrairement à, par exemple, HSTS du RFC 6797, avec son `includeSubDomains`). C'est pour cela que j'avais dû retirer l'enregistrement ci-dessus, pour avoir des certificats pour les sous-domaines, certificats faits par une autre AC. (Depuis, j'ai mis deux enregistrements CAA, pour les deux AC utilisées, les autorisations étant additives, cf. section 4.2 du RFC.)

Des paramètres peuvent être ajoutés, le RFC cite l'exemple d'un numéro de client :

```
example.com. CAA 0 issue "ca.example.net; account=230123"
```

Une fois les enregistrements CAA publiés, comment sont-ils utilisés (section 3)? L'AC est censée interroger le DNS pour voir s'il y a un CAA (on note que DNSSEC est très recommandé, mais n'est pas obligatoire, ce qui réduit le service déjà faible qu'offre CAA). S'il n'y en a pas, l'AC continue avec ses procédures habituelles. S'il y a un CAA, deux cas : il indique que cette AC peut émettre un certificat pour le domaine, et dans ce cas-là, c'est bon, on continue avec les procédures habituelles. Second cas, le CAA ne nomme pas cette AC et elle doit donc renoncer à faire un certificat **sauf** s'il y a une exception configurée pour ce domaine (c'est la deuxième faille de CAA : une AC peut facilement passer outre et donc continuer émettre de « vrais/faux certificats »).

Notez que le RFC ne semble pas évoquer la possibilité d'imposer la présence d'un enregistrement CAA. C'est logique, vu le peu de déploiement de cette technique mais cela veut dire que « qui ne dit mot consent ». Pour la plupart des domaines, la vérification du CAA par l'AC ne changera rien.

Notez que, si aucun enregistrement CAA n'est trouvé, l'AC est censé remonter l'arbre du DNS. (C'est pour cela que SSL [sic] Labs <<https://www.ssllabs.com/>> trouvait un enregistrement CAA pour `mercredifiction.bortzmeyer.org` : il avait utilisé le CAA du domaine parent, `bortzmeyer.org`.) Si `example.com` n'a pas de CAA, l'AC va tester `.com`, demandant ainsi à Verisign si son client peut avoir un certificat et de qui. Cette erreur consistant à grimper sur l'arbre avait déjà été dénoncée dans le RFC 1535, mais apparemment la leçon n'a pas été retenue. Au moins, ce RFC corrige une grosse erreur du RFC 6844, en limitant cette montée de l'arbre au nom initialement cherché, et pas aux alias (enregistrements DNS CNAME) éventuels.

Enfin, la section 5 du RFC analyse les différents problèmes de sécurité que peut poser CAA :

- Le respect de l'enregistrement CAA dépend de la bonne volonté de l'AC (et CAA ne remplace donc pas DANE),
- Sans DNSSEC, le test CAA est vulnérable à des attaques par exemple par empoisonnement (le RFC conseille de ne pas passer par un résolveur normal mais d'aller demander directement aux serveurs faisant autorité, ce qui ne résout pas le problème : le programme de test peut se faire empoisonner, lui aussi, d'autant plus qu'il prend sans doute moins de précautions qu'un résolveur sérieux),

Et quelques autres risques plus exotiques.

Le CA/Browser Forum avait décidé que le test des CAA serait obligatoire à partir du 8 septembre 2017. (Cf. la décision <<https://cabforum.org/2017/03/08/ballot-187-make-caa-checking-mandatory/>>.) Comme exemple, parmi les enregistrements CAA dans la nature, on trouve celui de Google, qui autorise deux AC :

```
% dig CAA google.com
...
;; -->HEADER<<- opcode: QUERY, status: NOERROR, id: 55244
;; flags: qr rd ra; QUERY: 1, ANSWER: 2, AUTHORITY: 0, ADDITIONAL: 1
...
;; ANSWER SECTION:
google.com. 86400 IN CAA 0 issue "pki.goog"
google.com. 86400 IN CAA 0 issue "symantec.com"
...
```

(Le TLD `.goog` est apparemment utilisé par Google pour son infrastructure, `.google` étant plutôt pour les choses publiques.) Notez que `gmail.com`, souvent détourné par des gouvernements et des entreprises qui veulent surveiller le trafic, a également un enregistrement CAA. Le célèbre SSL [sic] Labs <<https://www.ssllabs.com/>> teste la présence d'un enregistrement CAA. S'il affiche « *DNS Certification Authority Authorization (CAA) Policy found for this domain* », c'est bon. Regardez le cas de Google <<https://www.ssllabs.com/ssltest/analyze.html?d=google.com&s=172.217.5.110>>.

Quelques lectures et ressources pour finir :

<https://www.bortzmeyer.org/8659.html>

- Un bon article de synthèse par SSL Labs <<https://blog.qualys.com/ssllabs/2017/03/13/caa-mandated-by-cabrowser-forum>>.
- Une aide interactive pour fabriquer un enregistrement CAA <<https://sslmate.com/labs/caa/>>. Si vous avez un très vieux serveur DNS, et qu'il refuse de charger les enregistrements CAA, vous allez devoir utiliser la syntaxe générique du RFC 3597. Comme elle est un peu compliquée, le service ci-dessus, ainsi que ce service en ligne <<https://anders.com/projects/sysadmin/djbdnsRecordBuilder/#CAA>> peuvent vous aider, en affichant à l'ancienne syntaxe.
- Cet article détaillé écrit par une AC <<https://www.digicert.com/blog/new-cao-requirement-2/>> note un grand nombre de problèmes et de limites de CAA.
- Dès le lendemain du début des tests CAA par les AC, Comodo (la société des auteurs du RFC) avait déjà violé les règles <<https://www.bleepingcomputer.com/news/security/comodo-caught-1>> et émis un certificat qui n'aurait pas dû l'être <<https://crt.sh/?id=207082245>>.
- Let's Encrypt vérifie bien les enregistrements CAA. Si on a un CAA indiquant une autre AC, même pour un domaine parent du domaine pour lequel on veut un certificat, Let's Encrypt refuse avec une erreur de type `urn:acme:error:caa`, « "CAA record for DOMAIN\_NAME prevents issuance" ». Le monde étant cruel, et les logiciels souvent bogués, cela a d'ailleurs entraîné un amusant problème <<https://community.letsencrypt.org/t/2020-02-29-cao-rechecking-bug/114591>>.

La section 7 de ce RFC décrit les changements depuis le RFC 6844. Sur la forme, le RFC a été profondément réorganisé. Sur le fond, le principal changement est que la procédure de montée dans l'arbre du DNS, très dangereuse, a été légèrement sécurisée en la limitant au nom lui-même, et pas aux alias. En effet, le RFC 6844 prévoyait que, si on cherchait le CAA de `something.example.com`, qu'on ne le trouvait pas, et que `something.example.com` était en fait un alias vers `other.example.net`, on remonte également l'arbre en partant de `example.net`. Cette idée a été heureusement abandonnée (mais, pour `something.example.com`, on testera quand même `example.com` et `.com`, donc le registre de `.com` garde la possibilité de mettre un CAA qui s'appliquera à tous les sous-domaines...)

Autre changement, la section 6, sur les questions de déploiement, qui intègre l'expérience pratique obtenue depuis le RFC 6844. Notamment :

- Certaines "middleboxes" boguées (pléonasme) bloquent les requêtes des types DNS inconnus et, apparemment, ne sont mises à jour que tous les vingt ans donc CAA est encore considéré comme inconnu,
- Certains serveurs faisant autorité sont programmés avec les pieds et répondent mal pour les types de données DNS qu'ils ne connaissent pas (ce n'est évidemment pas le cas des logiciels libres sérieux comme BIND, NSD, Knot, PowerDNS, etc.)

Le reste des changements depuis le RFC 6844 porte sur des points de détails comme une clarification de la grammaire, ou bien des précisions sur la sémantique des enregistrements CAA lorsque des propriétés comme `issue` sont absentes.